



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil d'avril - le 21 juin 2023 à 8 h 30

Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 21 juin 2023 à 8 h 30.

présents : préfet	Paul Gilmore
conseiller	Émile Rémillard
	Louis Duval
	Jean Barnabé
	Harold Janzen
	Paul Sabourin
directrice générale	Jolene Bird
directrice générale adjointe par intérim	Mélanie Collette

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion

2 Adoption de l'ordre du jour

N° de résolution : 23 117

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 21 juin 2023 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

ADOPTÉE

3 Adoption du procès-verbal - 17 mai 2023

N° de résolution : 23 118

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du 17 mai 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil de mai - 26 mai 2023

N° de résolution : 23 119

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 26 mai 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil de juin - 8 juin 2023

N° de résolution : 23 120
Proposée par : Harold Janzen
Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 8 juin 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

3.3 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil de juin - 12 juin 2023

N° de résolution : 23 121
Proposée par : Louis Duval
Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 12 juin 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

4 Finances - liste des comptes à approuver

N° de résolution : 23 122
Proposée par : Paul Sabourin
Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté et que les factures soient payées par la directrice générale comme suit :

du chèque n° 20230621 au chèque n° 20230784

Total : 752 468,04 \$

ADOPTÉE

4.1 États financiers

N° de résolution : 23 123
Proposée par : Jean Barnabé
Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les états financiers du 31 mars 2023 tels que présentés.

ADOPTÉE

4.2 Rapport sur les réserves

4.3 Rapport sur les heures supplémentaires

4.4 Rapport sur les permis de construction

5 Dérogations, usages conditionnels et autres audiences

6 Délégations

6.1 Canal de drainage Saint-Joseph - délégation des propriétaires fonciers - 10 h

Les propriétaires fonciers situés autour du canal de drainage de Saint-Joseph et les représentants de la M. r. de Rhineland ont comparu devant le conseil pour discuter des problèmes en cours concernant le canal de drainage.

6.2 Adam et Emma Boulanger - nouvelle mise en valeur D. u. l. - 11 h

Adam et Emma Boulanger de Coldwell Banker ont comparu devant le conseil pour discuter de la nouvelle mise en valeur de Saint-Jean-Baptiste en tant qu'agents inscripteurs potentiels.

7 Projets de règlements

8 Rapport sur les comités

8.1 Rapport du directeur des travaux publics

N° de résolution : 23 124
Proposée par : Jean Barnabé
Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du directeur des travaux publics du 21 juin 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

- 8.2 Projet d'atténuation des effets du chemin St Mary's**
Le conseiller Paul Sabourin et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.
- 8.3 Comité de l'OMU**
Rien à signaler.
- 8.4 Comité du D. u. I.**
Rien à signaler.
- 8.5 Pembina Valley Water Co-op**
Le préfet Paul Gilmore a présenté une brève mise à jour verbale.
- 8.6 Rapport du comité de l'AMBM**
Le préfet Paul Gilmore et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.
- 8.7 Comité du projet d'aide à la vie autonome**
Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.
- 8.8 District du bassin versant de la vallée de la Pembina**
Le conseiller Harold Janzen et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.
- 8.9 District du bassin hydrographique Seine-Rat-Roseau**
Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.
- 8.10 Caucus RPGS 75**
Le conseiller Paul Sabourin et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.
- 8.11 Comité de liaison communautaire**
Rien à signaler.
- 9 Rapports des groupes subordonnés**
- 9.1 Parcs et loisirs Saint-Jean**
Le conseiller Paul Sabourin a présenté une brève mise à jour verbale.
- 9.2 Letellier Athletics Association**
Le conseiller Jean Barnabé a présenté une brève mise à jour.
- 9.3 Centre culturel et communautaire de Saint-Joseph**
Le conseiller Émile Rémillard fait une brève mise à jour.
- 9.4 Musée de Saint-Joseph Museum**
Le conseiller Émile Rémillard fait une brève mise à jour sur le festival.
- 9.5 Bibliothèque Montcalm Library**
Rien à signaler.
- 9.6 Paradis**
Le conseiller Paul Sabourin a présenté une brève mise à jour verbale.
- 9.7 District des mauvaises herbes Valley**

Le conseiller Harold Janzen et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.

10 Correspondance

10.1 Correspondance - action requise

10.1.1 Nomination au CDEM

10.1.2 Chambre de commerce de Morris

10.1.3 Mise en valeur D. u. I. - contrat d'agent inscripteur

N° de résolution : 23 125

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE la M. r. de Montcalm conclue un contrat avec Emma Boulanger et Adam Boulanger de Coldwell Banker pour être les agents inscripteurs pour tous les lots dans la nouvelle mise en valeur de Saint-Jean-Baptiste;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le contrat soit signé par la directrice générale pour une durée de trois ans.

ADOPTÉE

10.1.4 Site d'inondation 79

N° de résolution : 23 126

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a subi des dommages importants au site 79 à la suite de l'inondation printanière de 2022 et que l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a déterminé que le site est admissible au Programme d'aide financière aux sinistrés;

IL EST RÉSOLU que la proposition technique de la phase I pour les services d'ingénierie géotechnique pour le site 79 soit attribuée à Stantec Consulting Ltd. pour la somme de 85 400,00 \$, excluant la TPS et conformément à l'entente de services professionnels;

IL EST AUSSI RÉSOLU que les coûts de remise en état soient inclus dans la demande d'aide financière en cas de catastrophe soumise au programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba pour remboursement.

ADOPTÉE

10.1.5 Site d'inondation 277

N° de résolution : 23 127

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Émile Rémillard

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a subi des dommages importants au site 277 à la suite de l'inondation printanière de 2022 et que l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a déterminé que le site est admissible au Programme d'aide financière aux sinistrés;

IL EST RÉSOLU que la proposition technique de la phase I pour les services d'ingénierie géotechnique pour le site 277 soit attribuée à Stantec Consulting Ltd. pour la somme de 76 000,00 \$, excluant la TPS et conformément à l'entente de services professionnels;

IL EST AUSSI RÉSOLU que les coûts de remise en état soient inclus dans la demande d'aide financière en cas de catastrophe soumise au programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba pour remboursement.

ADOPTÉE

10.1.6 Lotissement 4151-23-8302 - Hubs Farm

N° de résolution : 23 128

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que le conseil de la M. r. de Montcalm approuve la demande de lotissement numéro 4151-23-8302 de Hubs Farm pour lotir une parcelle de ferme de 3,2 acres à partir de la parcelle actuelle de 236 acres.

ADOPTÉE

10.1.7 Canal de drainage Boundary - projet de partage des coûts

N° de résolution : 23 129

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Émile Rémillard

ATTENDU QUE le canal de drainage Boundary est situé dans la M. r. de Montcalm, la M. r. de Morris et la Municipalité de Rhineland;

ATTENDU QUE des remplacements de ponceaux sont nécessaires sur la partie située dans NE 35-3-10 qui est dans la partie à frais partagés du canal de drainage;

ATTENDU QUE le coût total du projet devrait s'élever à 23 000 \$, soit environ 7 600 \$ pour chaque municipalité;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le projet de drainage à frais partagés dans le canal de drainage Boundary situé au NE 35-3-10.

ADOPTÉE

10.1.8 4151-23-8300 - lotissement Marsh River Farms

N° de résolution : 23 130

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve la demande de lotissement n° 4151-23-8300 pour Marsh River Farms Ltd. afin de lotir l'exploitation d'élevage des terres cultivées, créant ainsi le projet de lot n° 1 de 15,5 acres et le lot résiduel de 144,5 acres;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'approbation du lotissement soit soumise à la condition suivante :

1. Que le propriétaire obtienne une dérogation à l'exigence de superficie minimale du site pour le projet de lot n° 1, qui passe de 80 acres à 15,5 acres.

ADOPTÉE

10.2 Nouvelle correspondance et autres affaires

10.2.1 -

10.2.2 -

10.3 Correspondance - reçue à titre d'information

de	sujet
Valley Agricultural Society	Manitoba Stampede
réunion des parties prenantes d'Altona	réunion de mise à jour des parties prenantes d'Altona
Santé Sud	procès-verbal de la réunion de l'équipe des parties prenantes d'Altona et de la région
ministre de l'Environnement et du Climat	nouveau programme de subventions au mérite

11 Affaires en cours

11.1 Développement d'affaires/visites

11.2 Inondations

12 Rapport de la directrice générale

N° de résolution : 23 131

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte le rapport de la directrice générale du 16 juin 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

13 Levée de la séance

N° de résolution : 23 132

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 18 juillet 2023 à 8 h.

Levée de la séance : 14 h 20.

ADOPTÉE

préfet

directrice générale